



# COMITÉ DE DIRECTION

## Bureau Exécutif

### PROCÈS-VERBAL N°4

|                           |                                                                                                                                                      |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion du :              | Mardi 25 août 2026                                                                                                                                   |
| Par :                     | Visioconférence à 18h00                                                                                                                              |
| Présidence :              | M. Eric BORGHINI                                                                                                                                     |
| Présents :                | MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Franck KODJABACHIAN, André VITIELLO. |
| Absences excusées :       | Mme Rosette GERMANO et M. Thierry BOREL                                                                                                              |
| Assiste(nt) à la séance : | Mmes Camille TORRENTE et Florence DERBESY<br>MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS                                                                     |

#### 1. POINT ACTUALITES

##### • Informations du Président et du Directeur Général

##### • Condoléances

A la suite du décès tragique du jeune joueur Axel MESTRE de GARDANNE BIVER F.C., le Président et les Membres du Bureau adressent leurs très sincères condoléances à la famille, au club, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Gilbert CHAMONAL, ancien dirigeant de l'AS CANNES, le Président et les Membres du Bureau adressent leurs très sincères condoléances à la famille, au club, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

##### • Prompts rétablissements

Le Président et les membres du Bureau Exécutif adressent leurs vœux de prompt et complet rétablissement à M. Roger ANTONELLI, Membre de la C.R.S.R.

- Point licences

Arnaud DOUDET, Directeur Général, présente un point d'étape sur l'évolution des licences au sein de la Ligue. Il fait état d'une dynamique particulièrement positive, avec une hausse de 4,8 % du nombre de licenciés par rapport à la même période de la saison précédente, contre une progression de seulement 0,3 % au niveau national.

Cette évolution traduit un fort engouement pour la prise de licences en ce début de saison, qui concerne également le football féminin, dynamique en partie liée à l'effet d'attractivité généré par la Coupe du Monde.

Arnaud DOUDET précise toutefois que ces premiers chiffres doivent être analysés avec prudence, la saison venant tout juste de débuter. Un nouveau point réalisé à la fin du mois de septembre permettra de disposer d'une vision plus représentative de la dynamique des licences et de confirmer, ou non, cette tendance.

Il profite de ce point pour évoquer l'évolution des mutations des jeunes depuis la mise en place de la tarification. Depuis 3 saisons., on note qu'aucun ralentissement majeur n'est intervenu.

- Point juridique : dossiers CNOSF

Depuis le début du mois de juillet, six dossiers de conciliation ont été adressés au CNOSF par des clubs, dont quatre font suite à des décisions prises par les Districts.

Le Directeur Général souligne que, malgré les réunions juridiques organisées chaque saison avec les Districts, certaines disparités demeurent dans l'interprétation et l'application des règlements.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail d'harmonisation et d'uniformisation des règlements, afin de garantir davantage de cohérence et d'équité dans leur application sur l'ensemble du territoire régional.

Une réunion de travail avec les Districts sera prochainement programmée avec notre directrice Juridique afin d'identifier les principales divergences et de travailler collectivement à leur harmonisation.

- Agenda

- ▲ Bureau Exécutif

- Mardi 20 octobre 2026 à 18h00
- Mardi 25 décembre 2026 à 18h00 / Visio
- Mardi 9 février 2026 à 19h00
- Mardi 13 avril 2026 à 18h00 / Visio
- Mardi 8 juin 2026 à 18h00

- ▲ Comité de Direction

- Mardi 8 septembre 2026 à 18h00
- Mardi 17 novembre 2026 à 18h00
- Mardi 19 janvier 2027 à 18h00
- Mardi 23 mars 2027 à 18h00
- Mardi 18 mai 2027 à 18h00
- Mardi 29 juin 2027 à 18h00

- ▲ Tirage Coupe de France

- Mardi 15 septembre 2026 à 19h00 au siège du Crédit Agricole

- ▲ Réunion Inter Ligues / Séminaire F.F.F.

- Lundi 21 et mardi 22 septembre 2026 à The Camp
- ▲ Journée des Capitaines
  - Samedi 26 septembre 2026 matin au siège de la Ligue
- ▲ Réunion des Présidents des Commissions Régionales LMF
  - Mardi 29 septembre 2026 à 18h00 au siège de la Ligue
- ▲ Assemblée Générale d'Hiver LMF
  - Samedi 5 décembre 2026 au siège de la LMF
- ▲ Assemblée Fédérale d'Hiver
  - Samedi 13 décembre 2026 à Paris

- Réunion annuelle inter-régionale du Football

Une réunion inter-régionale se déroulera sur le territoire de la LMF les 21 et 22 septembre 2026, en présence d'élus et de salariés de la Fédération Française de Football (F.F.F.), ainsi que de représentants des Ligues de Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Méditerranée. Environ 150 participants sont attendus à cette occasion.

La première journée sera consacrée à la présentation des politiques fédérales et aux échanges avec les participants. La seconde journée sera organisée autour de différents ateliers de travail réunissant les salariés de la F.F.F., des Ligues et des Districts, afin de favoriser les échanges de pratiques et la réflexion collective autour des différentes thématiques abordées.

## **2. POINT SUR L'ORGANISATION DE L'AG ETE LMF – 19 JUIN 2027**

Dans le cadre de la volonté du Président Borghini de faire davantage vivre la Ligue sur l'ensemble de son territoire, il est proposé de poursuivre l'organisation de l'Assemblée Générale d'été dans les différents Districts. Depuis le début de la nouvelle mandature, l'Assemblée Générale est ainsi organisée chaque année dans un District différent, permettant de renforcer la proximité avec les clubs et les acteurs du football régional.

Le Bureau valide le calendrier suivant :

- |                    |                                                       |
|--------------------|-------------------------------------------------------|
| - saison 2024/2025 | District de Provence – St Cannat au domaine Bargemone |
| - saison 2025/2026 | District du Var – Brignoles au Golf de Barbaroux      |
| - saison 2026/2027 | District du Grand Vaucluse – Lieu à déterminer        |
| - saison 2027/2028 | District de la Côte d'Azur – Lieu à déterminer        |
| - saison 2028/2029 | District des Alpes – Lieu à déterminer                |

Cette organisation permettra de poursuivre la dynamique de proximité engagée depuis le début de la mandature et de donner successivement à chaque District l'occasion d'accueillir ce temps fort de la vie institutionnelle de la Ligue.

## **3. PROJET DE RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS REGIONALES**

MM. Vincent CASERTA, Secrétaire Général, et Pierre ALCOVERRO, Président Délégué, présentent les modifications importantes :

- Rattachement de la C.R. Sécurité à la C.R. Délégués avec la nomination des référents sécurité : MM. Patrick BEL ABBES (reconduction), Philippe DI MARCO (reconduction), Mme Meriem CHAFRA (nouveau membre), M. Hamza KADI (nouveau membre).
- Modification du Pôle Engagements avec la création de la C.R. de l'Engagement avec les Sections Affaires Sociales, Handisports et Sport Adapté, Bénévolat Mixité et Comité de Pilotage Engagement.

→ Le bureau exécutif valide ces modifications qui seront présentées aux membres du Comité de Direction.

#### **4. POINT CAMPUS**

Le Directeur Général fait un point sur l'avancement du projet de Campus Méditerranéen du Football à Ventabren. Après plus de trois années de travail et de nombreuses démarches engagées afin de répondre aux enjeux liés notamment à l'environnement, le dossier n'a finalement pas permis d'obtenir l'autorisation environnementale sollicitée auprès des services de l'État même si nous avons obtenu un avis favorable du Ministère de l'environnement en février dernier.

Cette situation, qui n'est pas propre à la LMF et qui a également concerné récemment d'autres projets sportifs, notamment en Ligue Pays de la Loire, conduit le Bureau à mettre le projet de Ventabren en suspens.

Dans ce contexte, les Membres du Bureau décident de d'interrompre les investigations et démarches relatives au foncier de Ventabren, afin de concentrer les efforts de la Ligue sur une nouvelle opportunité foncière et immobilière identifiée depuis plusieurs semaines.

L'objectif est de pouvoir instruire rapidement cette nouvelle piste et d'en évaluer précisément la faisabilité, tant sur le plan administratif que financier, afin de disposer d'une alternative crédible dans les meilleurs délais.

Le Bureau charge ainsi Vincent CASERTA, Secrétaire Général et Arnaud DOUDET, Directeur Général, de poursuivre les études relatives à ce nouveau projet, en associant l'ensemble des acteurs et compétences nécessaires à l'élaboration d'un budget prévisionnel d'investissement et d'exploitation.

Une présentation de cette nouvelle proposition sera réalisée prochainement devant le Comité de Direction de la LMF, puis auprès des acteurs des Districts, afin de recueillir leurs observations et de poursuivre les travaux dans un cadre partagé.

L'objectif fixé est de pouvoir présenter ce nouveau projet, en qualité de « Plan B », lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2026, sous réserve de disposer d'ici cette échéance des éléments nécessaires permettant d'en confirmer la faisabilité et la soutenabilité financière.

→ Le bureau exécutif valide à l'unanimité cette démarche.

#### **5. SIGNATURE CONVENTION ETR TRANSMISE PAR LA LFA**

La LMF et ses Districts sont invités à signer et à retourner à la Ligue de Football Amateur (LFA) la Convention 2026/2029 relative au fonctionnement et au financement de l'Équipe Technique Régionale (ETR).

Cette convention porte sur :

- Le plan d'action de l'ETR
- Les conditions de l'accompagnement fédéral, comprenant l'existence d'un projet territorial formalisé en lien avec le plan fédéral, la mise en place d'une Direction Technique Régionale, la déclinaison de l'ETR dans les Districts, les conditions de rémunération ainsi que les réunions de coordination
- L'accompagnement financier de la LMF et des Districts.

L'enveloppe financière versée à la LMF s'élève à 282 000€ pour 12 postes, correspondant à 1 DTR, 5 CTR, 3 CTD PPF régionalisés, 2 CTD PPF affectés aux Districts et 1 poste vacant de CTR Futsal. Ce dernier poste constitue une nouveauté dans l'organisation de l'ETR.

Par ailleurs, une enveloppe financière de 210 000€ est versée directement aux Districts au titre des 6 CTD DAP, à raison de 21 000 € par poste, ainsi que du financement de 2 postes pour le District de Provence.

La LMF répondant au cahier des charges fédéral, le Bureau valide la signature de la Convention 2026/2029, ainsi que son retour à la LFA, après signature par l'ensemble des parties concernées.

## **6. POINT SUR LE FONCTIONNEMENT ETRA**

Dans le cadre de la régionalisation de certaines actions, Nicolas DUBOIS, Directeur Technique, indique aux Présidents des Districts qu'il pourrait solliciter les CTA des Districts sur certaines missions selon leur compétence :

- Application de fidélisation des Arbitres / M. Rémi DELMOTTE / CTA District des Alpes
- Arbitrage Futsal / M. Victor CHAIX / CTA District de la Côte d'Azur
- Arbitrage Féminin / Mme Claire DEWOST / CTA District du Var
- Arbitrage en Milieu scolaire / M. Adil MOURABIT / CRA District Grand Vaucluse

Les Présidents des Districts donnent leur accord de principe mais souhaitent revoir l'estimation du nombre de jours communiqués. Une réunion d'informations sur le sujet devra être organisée par le DTR avec les Présidents des Districts.

## **7. POLITIQUE ARBITRAGE – MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre d'une dynamisation du recrutement des Arbitres Féminines et du déploiement d'une classe arbitrage dans chaque département, l'ETRA propose deux modifications réglementaires :

### **▲ Dynamiser le recrutement des arbitres féminines**

Proposition : Attribution d'un muté supplémentaire à chaque club qui inscrit une joueuse féminine à une FIA (certification obligatoire de la stagiaire avec un nombre de matchs arbitrés pour obtenir le muté supplémentaire) – projeté sur N + 2

### **▲ Déploiement d'une classe arbitrage dans chaque département**

Proposition : Ensemble des classes arbitrage (5 sur le territoire) sous convention avec la LMF (comme le Rocher du Dragon actuellement),

Mêmes avantages aux 5 collègues, à savoir une dotation floquée avec survêtement, tee-shirt, short et polo.

Ces 2 propositions demandent réflexion et seront discutées prochainement.

## **8. ASSEMBLEE GENERALE D'ETE DU 13 JUIN 2026**

Conformément à l'article 12.3 – Représentants des Clubs - des Statuts de la LMF, les clubs ci-dessous non représentés à l'Assemblée Générale sont sanctionnés d'une amende d'un montant de 150 € :

|        |                               |
|--------|-------------------------------|
| 548688 | ALLIANCE VALENTOLE GREOUX     |
| 504244 | LARAGNE SPORTS                |
| 503076 | EP MANOSQUE                   |
| 500208 | OGC NICE CA                   |
| 500420 | RC GRASSE                     |
| 503103 | AS VENCOISE                   |
| 503178 | ST LAURENT DU VAR             |
| 552737 | O. ANTIBES JUAN LES PINS      |
| 582024 | MANDELIEU FUTSAL ACADEMY      |
| 582176 | RIVIERA FOOTBALL CLUB         |
| 528236 | JS JUAN LES PINS              |
| 500083 | O. MARSEILLE                  |
| 500116 | AC ARLES                      |
| 500381 | SC MONTREDON BONNEVEINE       |
| 501523 | ISTRES FC                     |
| 503051 | ES MILLOISE                   |
| 503071 | USM ENDOUME CATALANS          |
| 523121 | US VENELLOISE                 |
| 528834 | ASC LA BATARELLE              |
| 542615 | AS AIX EN PROVENCE            |
| 550456 | AS FUTSAL SUD                 |
| 549957 | MINOTS DE MARSEILLE           |
| 553079 | FC SEPTMES CONSOLATS          |
| 564448 | MARSEILLE FUTSAL CLUB         |
| 581425 | SC CAYOLLE                    |
| 581799 | MG COTE BLEUE                 |
| 560997 | GRAND ST BARTHELEMY OMNISPORT |
| 582678 | VOYONS PLUS LOIN              |
| 590233 | ATHLETIC SPORT BUSSERINE      |
| 590568 | FUTSAL CLUB PORT DE BOUC      |
| 590637 | CARNOUX FC                    |
| 764417 | SC AIX EN PROVENCE FEMININ    |
| 511731 | STADE MAILLANAIS              |
| 517389 | O. MONTELAIS                  |
| 503215 | US SANARYENNE                 |
| 511632 | O. ST MAXIMIN                 |
| 545189 | FC US TROPEZIENNE             |
| 554499 | TOULON EST FUTSAL             |
| 582354 | TOULON TREMPIN                |

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

- ▲ M. Alain BROCHE, Président du District de la Côte d'Azur, intervient sur la situation du club RC GRASSE.
- ▲ M. Franck KODJABACHIAN, Président du District de Provence, intervient sur la situation d'un arbitre du club BERRE SC → une réponse sera apportée après étude des éléments du dossier.

\*\*\*\*

La séance est levée à 20h20.

**Eric BORGHINI**  
**Président**